

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET
DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE AU SAHEL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SAHEL WOMEN'S EMPOWERMENT
AND DEMOGRAPHIC DIVIDEND
PROJECT

Demande de Cotations

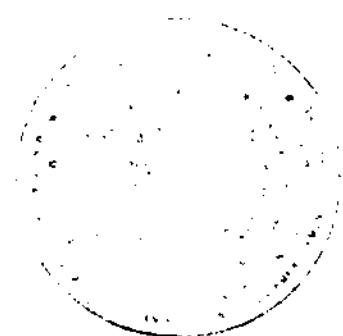
N°001/MINEPAT/SWEDD/CSPM/2025 du 08 Mai 2025
relative à la fourniture de services d'assurance maladie et
individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes
et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)

Projet :

*Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au
Sahel (SWEDD)*

Pays : Cameroun

Financement : Fonds du Gouvernement



Préface

Ce dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des ministères techniques et projets pour la passation des marchés de fournitures, par consultation de fournisseurs (à l'échelon inter national ou national) selon les modalités prévues dans le Code des Marchés Publics et le Manuel de Procédure du SWEDD. Afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des Marchés, le présent dossier, comprend les pièces suivantes :

- la lettre de Demande de Cotations ;
- les instructions aux fournisseurs ;
- le modèle de cotations ;
- le bordereau descriptif et quantitatif ;
- le modèle de lettre de Marché ;
- la description technique des fournitures ;
- le modèle de tableau de comparaison des offres.

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des services demandés. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de conformer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif et quantitatif.

Table des matières

SECTION I - LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS	4
SECTION II - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS	10
A. INTRODUCTION	10
1 Dispositions générales	10
B. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS	10
2 Contenu du Dossier	10
C. PREPARATION DES OFFRES	10
3 Langue de l'offre	10
4 Documents constitutifs de l'offre	10
5 Cotation	11
6 Monnaie de l'offre	11
7 Délai de validité des cotations	11
D. DEPOT DES COTATIONS	11
8 Cachetage et marquage des offres	11
9 Date et heure limite de dépôt des offres	11
E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	11
10 Ouverture des plis	12
11 Evaluation et Comparaison des offres	12
F. ATTRIBUTION DU MARCHE	12
12 Attribution du Marché	12
13 Notification de l'attribution du Marché	12
14 Signature de la lettre de Marché	12
15 Corruption et manœuvres frauduleuses	12
SECTION III – MODELES D'ANNEXES	20
1. Lettre de Cotations	20
2. Bocceau Descriptif et Quantitatif	21
3. Description Technique des services	22
4. Lettre Commande	25
5. Tableau d'ouverture des cotations	36
6. Tableau de la vérification des pièces administratives des Cotations	36
7. Tableau de vérification des exigences techniques	38
8. Tableau comparatif des cotations	37
9. Annexes	42

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
.....
PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET
DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE AU SAHEL
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
.....
SAHEL WOMEN'S EMPOWERMENT AND
DEMOGRAPHIC DIVIDEND PROJECT
.....

Section I - Lettre de Demande de Cotations

N°001/MINEPAT/SWEDD/CSPM 2025 du 08 mai 2025 relative à la fourniture de services d'assurance maladie et individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD).

- Le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place le « Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel », en abrégé SWEDD. Dans le but de son bon fonctionnement, il se propose d'utiliser une partie de ses financements pour effectuer des paiements autorisés au titre de la Lettre Commande pour laquelle cette Demande de Cotations est élaborée.
- Coût prévisionnel :** le coût prévisionnel du Marché à l'issue des études préalables est de douze millions (12 000 000) Francs CFA Toutes taxes comprises.
- Il est prévu dans le cadre de ce marché, de solliciter les prestations de service désignées ci-après : **fourniture de services d'assurance maladie et individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)**. Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD).
- Le délai d'exécution est de sept (07) mois, dès notification de l'ordre de service de démarrage.
- Le Coordonnateur National invite les prestataires de la liste restreinte ci-après, à consulter et à retirer gratuitement la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations

Madame Monsieur le Directeur de :

Nº	PRESTATAIRES	ADRESSES	TELEPHONES
1	ZENITH INSURANCE S. A	BP : 1540 Douala	TEL : 233 43 41 32/ 694 31 11 45
2	CHANAS	BP : 109 Douala	TEL : 233 42 14 74/ 699 30 27 13
3	A.C.C CAMEROUN ASSURANCE	BP: 4068 Douala	TEL: 233 42 31 59 699 61 87 50
4	SAHAM ASSURANCE CAMEROUN	BP 12 25 - Douala	TEL : 233 42 44 46, 233 42 31 85/ 233 42 31 90/ 233 42 31 75
5	CEA ASSURANCES	BP 15 84 Douala	TEL : 233 43 81 94, 233 43 81 97 233 43 82 32

- Le demandataire devra faire le dépôt de copies certifiées conformes (datant de moins de 03 mois) des pièces administratives ci-après, signées par les autorités compétentes et valables pour l'exercice en cours :
- l'attestation d'authenticité ;

- 5. l'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le ministère en charge des Finances ;
- 6. l'attestation de non redérence signée des services des Impôts qui certifie que le soumissionnaire a effectué toutes ses déclarations réglementaires en matière d'impôts ;
- 7. l'attestation de non exclusion des marchés publics ;
- 8. l'attestation pour soumission à CNPS ;
- 9. l'attestation de localisation ;
- 10. le registre de commerce signé par les services compétents ;
- 11. l'attestation de non faillite.

NB1 : Au moment de l'évaluation, l'absence de toute ou partie des pièces administratives ci-dessus (a, b, c, d, e, f, g, h) n'entraînera pas le rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées de moins de trois mois sera une condition d'attribution du marché.

7. La caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances dont le montant est de trois cent mille (300 000) F CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

NB2 : L'absence de la caution de soumission constitue un motif de rejet de l'offre.

8. L'exigence technique de l'offre consiste à la production des éléments ci-après :

8.1 L'attestation d'adhésion à la CIMA (*son absence est un motif de rejet de l'offre*) :

8.2 Les risques ;

8.3 Les garanties ;

8.4 Les plafonds ;

8.5 Une liste des marchés similaires (au moins deux (02) marchés) réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses. Le montant cumulé de ces marchés similaires doit être supérieurs ou égal à 10 millions. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre dans son dossier, les copies des contrats (première page et page de signature), procès-verbaux de réception et des attestations de satisfaction des marchés analogues ;

8.6 Bordereau descriptif et quantitatif des services renseigné, daté et signé.

9. Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en six (06) exemplaires (un original et 5 copies) marqués comme suit, à l'adresse ci-après Unité de Coordination du Projet SWEDD, au lieu-dit quartier présidentiel entre le rond-point Bastos et le Carrefour du Palais (deuxième entrée Peace Corps). Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Rez-de-chaussée, Porte Assistant en Passation des Marchés, au plus tard le 23 Mai 2025 à 12 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « Demande de Cotations N°001/MINEPAT/SWEDD/CSPM/2025 du 08 mai 2025 relative à la fourniture de services l'assurance maladie et individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD). »

10. L'ouverture des plus bas sera par la Commission Bénéficiaire de Passation des Marchés (CSPM) du SWEDD, le 23 Mai 2025 à 13 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants si le soumissionnaire, dans la salle des réunions située au rez-de-chaussée de l'Unité de Coordination du SWEDD.

11. La CSPM procédera à l'évaluation, en catégories, selon l'ordre ci-après :

11.1 L'examen de la conformité des pièces administratives

L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) l'attestation d'immatriculation ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de non redevance fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) l'attestation de localisation, (vii) le registre de commerce signé par le service compétent ; (viii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance.

NB : Au moment de l'évaluation, l'absence de toute ou partie des pièces administratives ci-dessus (a, b, c, d, e, f, g, h) n'entraînera pas le rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées de moins de trois mois sera une condition d'attribution du marché.

11.2 L'examen de l'exigence technique des cotations

L'examen de l'exigence technique de l'offre est la vérification exhaustive de tous les éléments de l'offre ci-après :

1. L'ATTESTATION D'ADHESION A LA CIMA (son absence est un motif de rejet de l'offre) :

2. LES RISQUES

- A- Maladie - Evacuation sanitaire à l'étranger, transfert de malade dans le territoire National
- B- Assistance
- C- Frais funéraires
- D- Individuelle-accidents

3. LES GARANTIES

A. Maladie - Evacuation sanitaire à l'étranger et transfert de malade dans le territoire National :

- *Garanties de base*

- Frais médicaux : consultations généralistes, spécialistes et visites médicales, soins infirmiers, consultation sage-femme, consultation infirmier chef, consultation professeur
- Frais soins et actes infirmiers par infirmier, accoucheur, ou sage-femme
- Frais pharmaceutiques
- Frais de laboratoires, imagerie et Frais de radiologie
- Frais de séjour sanatorium pour les cas de maladies bactériologiques prouvées
- Frais de chirurgie
- Frais d'échographie et de radiologie
- Frais d'hospitalisation
- Frais de transfert de malade
- Prise en charge VIH/SIDA
- Prise en charge accident suivi de coma, maladie ou infection avec retentissement cérébral (AVC, Meningite, les maladies cardiaques (crise cardiaque et syndromes coronariers aigus, embolies pulmonaires)
- Prise en charge ces fautes touchées occasionnées par des pathologies identifiées
- Prise en charge cylyse

- *Garanties complémentaires*

- Optique médicale
- Soins dentaires
- Accouchement normal, gynécologique et obstétrique

- Evacuation sanitaire (uniquement pour le personnel des Groupes 1 et 2)
- Assistance
- Prise en charge prothèse orthopédiques en cas d'accident et massages
- Frais kinésithérapeute, orthophoniste
- Rééducation fonctionnelles

B - Frais funéraires ou d'obsèques

- Décès personne
- Décès conjoint
- Décès enfant assuré
- Rapatriement des corps

C - Individuelle-accidents

- Décès
- Invalidité permanente

NB : cette garantie ne concerne que le personnel du SWEDD et est repartie en 2 catégories :

Catégories	Garanties	Capital
Groupes 1 et 2	Décès	10 000 000
	Invalidité	10 000 000
Groupe 1	Décès	5 000 000
	Invalidité	4 000 000

4. LES PLAFONDS

GARANTIES ET PLAFONDS PAR PERSONNE ET PAR ANNEE				
RISQUES ET GARANTIES		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
I MALADIE				
Consultation	Généraliste	10 000	10 000	10 000
	Spécialiste	15 000	15 000	15 000
Journée sanatorium		15 000	10 000	10 000
Rééducation kinésithérapeute 5000/séance max 30		150 000	150 000	150 000
Journée d hospitalisation		30 000	25 000	20 000
Maternité	Echographie	75 000	75 000	75 000
	Le remboursement ici se fera sur la base des dépenses réelles			
Soins dent.	Frais de soins certaires	200 000	150 000	150 000
	Prothèses	150 000	100 000	75 000
Lingerie	Vêtem	125 000	100 000	100 000
	Mentures	75 000	50 000	50 000
Canne ou bâquilles en cas de maladie ou accident		150 000	100 000	75 000
Plafond de soins	Cabinet	0 000 000	10 000 000	5 000 000
	Etager	20 000 000	20 000 000	
Retours	Cabinet	100%	100%	100%
	Etager	100%, TSSF	100%, TSSF	
	Reste du nonci	70%	70%	
II FRAIS FUNÉRAIRES				
Fractions	Personne	2 000 000	2 000 000	2 000 000

	Conjoint	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Enfant	1 000 000	1 000 000	1 000 000

LES EFFECTIFS

GROUPE	DESIGNATION	EMPLOYES	CONJOINTS	ENFANTS	TOTAUX
Groupe 1	Coordonnateur National et cadres	5	3	11	19
Groupe 2	Personnel Assistant	5	1	8	14
Groupe 3	Personnel d'Appui	5	1	10	16
	TOTAL	15	5	29	49

NB 1 :

- *Les Garanties énumérées plus ci-dessus s'étendront à tout le personnel sans limitation d'âge.*
- *L'âge des enfants sera porté à 25 ans pour les enfants scolarisés.*
- *La liste des structures hospitalières présélectionnées annexée dans la présente DC sera remise à l'attributaire du marché à l'effet de la signature des conventions. Cette liste pourra être complétée conjointement par la compagnie et le SWEDD ;*
- *La durée de couverture du personnel est de 07 mois, soit du 1er juin au 31 décembre 2025 ;*
- *Le total des effectifs pourrait faire l'objet de révision avant la signature du contrat.*

NB 2 : *l'Evacuation sanitaire concerne uniquement le personnel des Groupes 1 et 2.*

5. Une liste des marchés similaires (au moins deux (02) marchés) réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations achetantes. Le montant cumulé de ces marchés similaires doit être supérieurs ou égal à 10 millions. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre dans son dossier, les copies des contrats (première page et page de signature), procès-verbaux de réception et des attestations de satisfaction des marchés analogues ;
6. Bordereau descriptif et quantitatif des services renseigné, daté et signé.

11.3 Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

11.4 La vérification des opérations arithmétiques : cette vérification se fait en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.

12. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché sur proposition de la CSPM, au prestataire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations et jugée la moins disante.

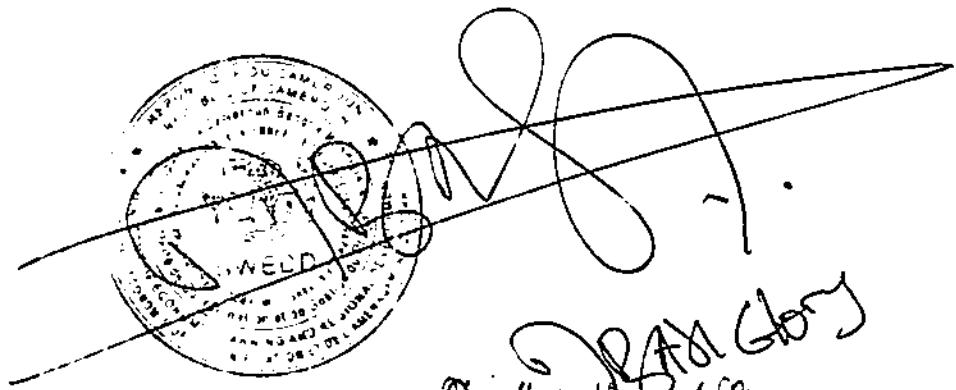
13. Le Maître d'Ouvrage pourrait négocier certains points avant la signature du contrat, notamment la liste des structures hospitalières agréées, le total des effectifs des assurés, etc.

14. L'ensemble de la présente Demande de Cotations et le dépôt des plis :



Unité de Coordination du Projet SWEDD, au lieu-dit quartier présidentiel entre le rondpoint Bastos et le Carrefour du Palais (deuxième entrée Peace Corps). Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Rez-de-chaussee, Porte Assistant Passation des Marchés.

Yaoundé, le 08 MAI 2025



Dax Glory
Dr. Michael Njam Ngamé Dax Glory
Coordonnateur National

Ampliations :

- ARMP
- CHRONC
- ARIHIVES
- AFICHAGE.

Request for Quotation Letter

Request for quotations No. 001/MINEPAT/SWEDD/CSPM/2025 of 08 Mai 2025 relating to the provision of personal health and accident insurance services to the Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (SWEDD).

1. The Government of the Republic of Cameroon has set up the "Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project", abbreviated as SWEDD. To ensure its smooth operation, the government intends to allocate part of its funding to make authorized payments under the Order letter for which this Request for Quotations is being prepared.
2. Estimated cost: The estimated cost of the Contract following the preliminary studies is twelve million (12,000,000) CFA francs, all taxes included.
3. The services to be provided under this contract shall include the following: Supply of personal health and accident insurance services for the Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (SWEDD). Under this Request for Quotation, the services are to be provided to the Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (SWEDD).
4. The execution period is seven (7) months, from the date of notification of the order to commence the service
5. The National Coordinator invites the service providers shortlisted below to consult and collect the Request for Quotations free of charge at the address below, upon publication of this Request for Quotations.

The Director of:

No.	SERVICE PROVIDER	ADDRESS	TELEPHONE NUMBER
1	ZENITHE INSURANCE S. A	P.O. Box 1540 Douala	TEL.: 233 43 41 32/ 694 31 11 45
2	CHANAS	P.O. Box 10 th Douala	TEL. : 233 42 14 74/699 30 27 13
3	AXA ASSURANCE CAMEROUN	P.O. Box 4068 Douala	TEL: 333 42 31 59/ 699 61 87 50
4	SAHAM ASSURANCE CAMEROUN	P.O. Box 12125 - Douala	TEL. : 233 42 44 46/ 233 42 31 85/ 233 42 31 90/ 233 42 31 75
5	ARFA ASSURANCES	P.O. Box 15584 Douala	TEL. : 233 43 81 94/ 233 43 81 97/ 233 43 82 32

6. The bidder must provide certified true copies (less than 3 months old) of the following administrative documents signed by the competent authorities and valid for the current financial year:

Registration certificate:

Attestation of bank account issued by a bank or micro-finance institution approved by the Ministry of Finance.

Certificate of tax compliance signed by the tax authorities, certifying that the bidder has made all statutory tax declarations;

Certificate of non exclusion from public contracts;

i. Certificate for SIE submission;



- n. Certificate of location;
- o. Trade register signed by the relevant authorities;
- p. Certificate of no i-bankruptcy.

NB1: At the time of evaluation of the bids, the absence of all or some of the above administrative documents (a, b, c, d, e, f, g, h) will not result in the rejection of the bid. However, the presentation of these documents, signed and dated within the last three months, will be a condition for the award of the contract.

7. A bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance, amounting to three hundred thousand (300,000) CFA francs, valid for (thirty) 30 days beyond the bid validity deadline for unsuccessful bidders.

NB2: The absence of a bid bond constitutes grounds for rejection of the bid.

8. To fulfil the technical requirements, the bidder should forward the following documents:

8.1 CIMA membership certificate (its absence is grounds for rejection of the bid);

8.2 Risks covered;

8.3 Guarantees;

8.4 Coverage limits;

8.5 A list of similar contracts (at least two (2) contracts) implemented by the bidder as main contractor over the last three (03) years (2022, 2023 and 2024), should be provided with the amounts in freely convertible currency (amounts excluding taxes & amounts including all taxes) alongside the names of the purchasing Administrations. The cumulative value of these similar contracts must be above or equal to CFA francs 10 million. To this end, the bidder must enclose copies of contracts (first page and signature page), acceptance reports and certificates of satisfaction for similar contracts;

8.6 Dated and signed statement on the description and quantification of the services

9. Tenders will remain valid for a period of ninety (90) days from the deadline set for their submission. They must be submitted in six (06) copies (one original and 5 copies) marked as such, to the following address: SWEDD Project Coordination Unit, located at the Presidential neighbourhood, between Bastos Roundabout and the Unity Palace Junction (second Peace Corps entrance). Precisely at the Procurement Unit, Ground Floor, Office of the Assistant Procurement Officer, no later than 23 May 2025 at 12 noon prompt (local time) and bearing the indication: "Request for quotations No. 001/MIVEPAT/SWEDD/CSPM/2025 of 23 May 2025 relating to the provision of personal health and accident insurance services to the Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (SWEDD)".

10. The bids will be opened by SWEDD's Special Procurement Committee (CSPM) on 23 May 2025 at 1 p.m. prompt, in the presence of the bidders or their representatives if they so wish, in the meeting room located on the first floor of SWEDD's Coordination Unit.

11. The CSPM will evaluate the quotations in the following order:

11.1 Examination of the compliance of the administrative documents

Examination of the administrative files: the bidder's offer must include the following valid original documents in certified true copies (dated less than three months): (i) certificate of registration; (ii) Attestation of bank account; (iii) certificate of tax compliance; (iv) certificate of non-exclusion from public contracts; (v) certificate for submission (NSIF) to the present quotation, (vi) Attestation of location, (vii) trade register signed by the relevant department; (viii) certificate of non-bankruptcy issued by the court of first instance.

NB: At the time of evaluation of the bids, the absence of all or some of the above administrative documents (a, b, c, d, e, f, g, h) will not result in the rejection of the bid. However, the presentation of these documents, signed and dated within the last three months, will be a condition for the award of the contract.

11.2 Examination of the technical requirements of the quotations

The examination of the technical requirements of the offer is the exhaustive verification of all the following items of the offer:

1. CIMA membership certificate (its absence is grounds for rejection of the offer);

2. RISKS

E- Illness - Medical evacuation abroad, transfer of patient within the national territory

F- Assistance

G- Funeral expenses

H- Individual-accidents

3. GUARANTEES

B. Illness - Medical evacuation abroad and transfer of patient within the national territory:

- *Basic guarantees*

- Medical expenses: general practitioner consultations, specialist and medical consultations, nursing care, midwife consultation, head nurse consultation, professor consultation
- Nursing care and procedures by a nurse, birth attendant or a midwife
- Pharmaceutical expenses
- Laboratory, imaging and radiology costs
- Sanatorium: stay costs for proven bacteriological diseases
- Surgical costs
- Ultrasound and radiology costs
- Hospitalization costs
- Patient transfer costs
- HIV/AIDS treatment
- Accident and coma coverage, illness or infection with cerebral repercussions (stroke, meningitis, heart disease (heart attack and acute coronary syndromes, pulmonary embolisms))
- Coverage of miscarriages caused by identified pathologies
- Coverage of dialysis

- *Additional coverage*

- Medical optics
- Dental care
- Childbirth: normal, twin and complicated
- Medical evacuation (only for Group 1 and 2 staff)
- Assistance
- Coverage of dental and prostheses in the event of accident and massage
- Physiotherapy, speech therapy expenses
- Functional rehabilitation

B - Funeral and death-related expenses

- Death of staff member
- Death of spouse
- Death of insured child
- Repatriation of mortal remains

C - Individual accident insurance

- Death
- Permanent disability

NB: this cover only applies to SWEDD staff members and is divided into 2 categories:

Categories	Guarantees	Capital
Groups 1 and 2	Death	10,000,000
	Disability	10,000,000
Group 3	Death	5,000,000
	Disability	4,000,000

4. COVERAGE LIMITS

THE GUARANTEES AND COVERAGE LIMITS PER PERSON AND PER YEAR				
RISKS AND GUARANTEES	Group 1	Group 2	Group 3	
I- SICKNESS				
Consultation	General practitioner Consultation	10,000	10,000	10,000
	Specialist	15,000	15,000	15,000
Sanatorium stay expenses		15,000	10,000	10,000
Rehabilitation by a Physiotherapist 500C/session for a maximum of 30 sessions		150,000	150,000	150,000
Days of hospitalisation		30,000	25,000	20,000
Maternity	Ultrasound	75,000	75,000	75,000
	Reimbursement of expenses incurred here will be based on actual expenditures			
Dental care	Dental care costs	200,000	150,000	150,000
	Prostheses	150,000	100,000	75,000
Eyewear	Glasses	125,000	100,000	100,000
	Frames	75,000	50,000	50,000
Walking stick or crutches in case of illness or accident		150,000	100,000	75,000
Coverage limits for Care provided	Overseas	10,000,000	10,000,000	5,000,000
	Abrac	20,000,000	20,000,000	
Reimbursements	Overseas	100%	100%	100%
	Europe	100% TSSF	100% TSSF	
	Rest of the world	70%	70%	
II- FUNERAL EXPENSES				
Coverage limits for	Staff member	2,000,000	2,000,000	2,000,000
	Spouse	2,000,000	2,000,000	2,000,000
	Child	1,000,000	1,000,000	1,000,000

PERSONS CONCERNED

GROUP	POSITION	EMPLOYEES	SPOUSES	CHILDREN	TOTAL
Group 1	National Coordinator and Senior management staff	5	3	11	19
Group 2	Assistant staff	5	1	8	14
Group 3	Support staff	5	1	10	16
Total		15	5	29	49

NB1:

- *The Guarantees listed above apply to all staff members regardless of their age.*
- *The age range of children will be extended to 25 for school children.*
- *The list of pre-selected hospital establishments annexed to this Request for Quotations will be handed to the successful bidder for the purpose of signing the agreements. This list may be supplemented jointly by the insurance company and SWEDD;*
- *The duration of staff coverage is 07 months, i.e. from 1 June to 31 December 2025;*
- *The total number of persons concerned may be revised before the contract is signed.*

NB2: Medical evacuation only concerns Group 1 and 2 personnel.

5. A list of similar contracts (at least two (2) contracts) implemented by the bidder as main contractor over the last three (03) years (2022, 2023 and 2024), should be provided with the amounts in freely convertible currency (amounts excluding taxes & amounts including all taxes) alongside the names of the purchasing Administrations. The cumulative value of these similar contracts must be above or equal to CFA francs 10 million. To this end, the bidder must enclose copies of contracts (first page and signature page), acceptance reports and certificates of approval of similar contracts;
6. Dated and signed statement on the description and quantification of the services should be enclosed;
- 11.3 Only bids deemed to be substantially compliant will be included in the financial analysis.
- 11.4 Checking arithmetic operations: this is done by multiplying unit prices by quantities, where appropriate, and using the price in words to make any necessary corrections.
- 12 On the recommendation of the CSPM, the project owner will award the contract to the service provider whose bid is deemed to comply substantially with the provisions of the Request for Quotations and to be the lowest bidder
- 13 The project owner may negotiate certain points before signing the contract, in particular the list of approved hospitals, the total number of insured persons, etc.
- 14 Addresses for receipt of Requests for Quotations and submission of bids:

SWEDD Project Coordination Unit, at the Presidential Neighbourhood, between Bastos roundabout and the Unity Palace Junction (second Peace Corps entrance), precisely at the Procurement Unit, first floor, Office of the Assistant Procurement Officer.

Yaounde, on

C.c.:

- ARMY.
- CHFONO.
- ARCHIVES.
- NOTICE BOARD.

Section II - Instructions aux Fournisseurs¹

L'objet de la Section I est de donner aux prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du Marché².

A. INTRODUCTION

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) La Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (c) Le Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Le Modèle de lettre de Marché et
 - (e) Le Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur³ devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le Dossier de consultations.

C. PREPARATION DES OFFRES

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais, correspondant à la langue de l'Acheteur⁴.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
 - (c) Le projet du Contrat à clientèle dûment paraphé à chaque page, daté et signé.
- 5. Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature du prix :

¹ Les instructions aux soumissionnaires, font partie du Marché, une fois le Marché signé.

² Le terme "Marché" signifie l'accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ce terme, y compris toutes les pièces jointes annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.

³ Le terme "soumissionnaire" signifie toute personne physique ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, qui l'offre sera acceptée par l'Acheteur, et qui est désigné comme tel dans l'Accord de Marché.

⁴ Le terme "Acheteur" signifie l'autorité étatique, les autorités et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans la présente Demande de cotations.

- a. Hors taxes (HT) et
 - b. Toutes Taxes Comprises (TTC).
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de Marché.
- 6. Monnaie de l'offre**
- 6.1 Les prix seront libellés en FCFA.
- 7. Delai de validité des cotations**
- 7.1 Les cotations seront valables pour la période de 90 jours.
- D. DEPOT DES COTATIONS**
- 8. Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et cinq (05) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations : Unité de Coordination du Projet SWEDD, au lieu-dit quartier présidentiel entre le rondpoint Bastos et le Carrefour du Palais (deuxième entrée Peace Corps). Précisément à la Cellule de Passation des Marchés, Rez-de-chaussée, Porte Assistant Passation des Marchés et
 - (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.
- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être déposées à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

- | | |
|--|---|
| 10. Ouverture des plis | 10.1 L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. |
| 11. Evaluation et Comparaison des offres | 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> • l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs • l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques : toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière ; • la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; • l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations. |
| F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ | |
| 12. Attribution du Marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le Marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. |
| 13. Notification de l'attribution du Marché | 13.1 La signature de la lettre de Marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la constitution du Marché. Cette lettre de Marché sera notifiée l'adjudicataire. Ce dernier sera invité à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations par un ordre de service. |
| 14. Signature de la lettre de Marché | 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera, datera le Marché et le renverra au Fournisseur. |
| 15. Corruption et manœuvres frauduleuses | 15.1 Le personnel de l'Acheteur et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et (ii) se réfère à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au pays bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend |

notamment: toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.

- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotations

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres en Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

J'sou' à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer cette offre pour et au nom de: _____

Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)

Conciliation N°001-MINEPAT-SWEDD-CSPM du 08 Mai 2025 Date de remise des plis le 23 Mai 2025

**2. Bordereau Descriptif et Quantitatif
(à remplir par le Fournisseur)**

Description détaillée de services	Unité	Quantité	Prime nette annuelle
Fourniture de services d'assurance maladie et individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)	Assuré	49	
			Prime nette
			Accessoires
			Total HTVA
			TVA (19,25%)
			Primes TTC
			IR (2,2% ou 5,5%)
			Prime nette à payer

[Le Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD) prépare la liste de services demandés, complète les trois premières colonnes et laisse le soin au prestataire d'inscrire les prix et la prime nette.]

Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)

Consultation N°001 MINEPAT SWEDD CSPM du 08 Mai 2025 Date de remise des plis le 23 Mai 2025

3. Description Technique des services

1. LES RISQUES

- I- Maladie - Evacuation sanitaire à l'étranger, transfert de malade dans le territoire National
- J- Assistance
- K- Frais funéraires
- L- Individuelle-accidents

2. LES GARANTIES

4 Maladie – Evacuation sanitaire à l'étranger et transfert de malade dans le territoire National :

- *Garanties de base*
 - Frais médicaux : consultations générales, spécialistes et visites médicales, soins infirmiers, consultation sage-femme, consultation infirmier chef, consultation professeur
 - Frais soins et actes infirmiers par infirmier, accoucheur, ou sage-femme
 - Frais pharmaceutiques
 - Frais de laboratoires, imagerie et Frais de radiologie
 - Frais de séjour sanatorium pour les cas de maladies bactériologiques prouvées
 - Frais de chirurgie
 - Frais d'échographie et de radiologie
 - Frais d'hospitalisation
 - Frais de transfert de malade
 - Prise en charge VIH/SIDA
 - Prise en charge accident suivi de coma, maladie ou infection avec retentissement cérébral (AVC, Méningite, les maladies cardiaques (crise cardiaque et syndromes coronarien aigus, embolies pulmonaires)
 - Prise en charge des fausses couches occasionnées par des pathologies identifiées
 - Prise en charge dialyse cancer

- *Garanties complémentaires*
 - Optique médicale
 - Soins dentaires
 - Accouchement : normal, gemellaire et compliqué
 - Evacuation sanitaire (uniquement pour le personnel des Groupes 1 et 2)
 - Assistance
 - Prise en charge prothèse orthopédiques en cas d'accident et massages
 - Frais kinésithérapeute, ostéoponiste
 - Rééducation fonctionnelle

B – Frais funéraires ou d'obsèques

- Décès personne
- Décès conjoint
- Décès enfant mort-né
- Rapatriement les corps

C – Individuelle-accidents

- Décès
- Invalidité permanente

NB : cette garantie ne concerne que le personnel du SWEDD et est repartie en 2 catégories :

Catégories	Garanties	Capital
Groupes 1 et 2	Décès	10 000 000
	Invalidité	10 000 000
Groupe 3	Décès	5 000 000
	Invalidité	4 000 000

3. LES PLAFONDS

GARANTIES ET PLAFONDS PAR PERSONNE ET PAR ANNEE				
RISQUES ET GARANTIES		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
I MALADIE				
Consultation	Généraliste	10 000	10 000	10 000
	Spécialiste	15 000	15 000	15 000
Journée sanatorium		15 000	10 000	10 000
Rééducation kinésithérapeute 5000/séance max 30		150 000	150 000	150 000
Journée d'hospitalisation		30 000	25 000	20 000
Maternité	Echographie	75 000	75 000	75 000
Le remboursement ici se fera sur la base des dépenses réelles				
Soirs dent.	Frais de soins dentaires	200 000	150 000	150 000
	Prothèses	150 000	100 000	75 000
Uro-utérerie	Vertes	125 000	100 000	100 000
	Montures	75 000	50 000	50 000
Canne ou béquilles en cas de maladie ou accident		150 000	100 000	75 000
Plafonds de soins	Cameroun	10 000 000	10 000 000	5 000 000
	Etranger	20 000 000	20 000 000	
Fembours.	Cameroun	100%	100%	100%
	Europe	100% TSSF	100% TSSF	
	Reste du monde	70%	70%	
II FRAIS FUNERAIRES				
Plafonds	Personnel	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Conseiller	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Enfant	1 000 000	1 000 000	1 000 000

LES EFFECTIFS

GROUPE	DESIGNATION	EMPLOYES	CONJOINTS	ENFANTS	TOTAUX
Groupe 1	Docteur National et cadres	5	3	11	19
Groupe 2	Personnel Assistant	5	1	8	14
Groupe 3	Personnel d'Appui	5	1	10	16
	TOTAL	15	5	29	49

NB 1 :

- *Les Garanties énumérées plus ci-dessus s'étendront à tout le personnel sans limitation d'âge.*
- *L'âge des enfants sera porté à 25 ans pour les enfants scolarisés.*
- *La liste des structures hospitalières présélectionnées annexée dans la présente DC sera remise à l'attributaire du marché à l'effet de la signature des conventions. Cette liste pourra être complétée conjointement par la compagnie et le SWEDD ;*
- *La durée de couverture du personnel est de 07 mois, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2025 ;*
- *Le total des effectifs pourrait faire l'objet de révision avant la signature du contrat.*

NB 2 : *l'Evacuation sanitaire concerne uniquement le personnel des Groupes 1 et 2.*

4. Lettre Commande

LETTRE COMMANDE N° /2025/1 C/MINEPAT/SWEDD/CSPM PASSÉE AVEC
....., B.P:; TEL.: (237)
RELATIVE A LA FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE MALADIE ET
INDIVIDUELLE ACCIDENTS AU PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET
DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL (SWEDD)

TITULAIRE : B.P:, TEL.:
.....

OBJET : FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE
MALADIE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS
AU PROJET D'AUTONOMISATION DES
FEMMES ET DIVIDENDE
DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL (SWEDD)

LIEU D'EXECUTION : SWEDD

DUREE : SEPT (07) MOIS, DÈS NOTIFICATION DE
L'ORDRE DE SERVICE DE DEMARRAGE

FINANCEMENTS : BUDGET SWEDD

EXERCICE : 2025

SOUSCRIT LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE

EN TRE,

Le Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD), représenté par le Docteur MBAH NGAMI Alphonse Glory, Coordonnateur National dénommé ci-après le « Client ».

D'UNE PART,

Et B.P: Yaoundé, Tél. : (237) représenté par
son Dénommé ci-après le « Prestataire »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GENERALITES

- ARTICLE 1 - OB. ET DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONTRACTUELLES
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU PRESTATAIRE

CHAPITRE II - EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES SERVICES
- ARTICLE 10 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 11 - RECEPTION DU MATERIEL
- ARTICLE 12 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 15 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 - PENALITES
- ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 21 - LITIGES
- ARTICLE 22 - RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 23 - VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

ANNEXE

LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE LES
CREDITS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

CHAPITRE I – GENERALITES

Article 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet la fourniture de services d'assurance maladie et individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD).

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est passée entre , B.P:, Tél.: (237) et le Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD) conformément à l'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

Le, pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- le description technique ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise à :

1. La Constitution de la République du Cameroun ;
2. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
3. La loi n°74/13 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'Etat, modifiée par la loi n°76/4 du 8 juillet 1976 ;
4. La loi n°98/073 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
5. La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
6. La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun .
7. La loi n°2017/010 du 11 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
8. La loi n°2018/11 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
9. La loi N° 2018/11 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
10. La loi n°2021/13 du 17 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
11. Le Décret n° 2020/048 du 23 février 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMIP) ;

12. Le Décret n°2008/376 du 2 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
13. Le Décret n°2011/1521 PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun ;
14. Le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
15. Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
16. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
17. Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
18. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
19. L'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations ;
20. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
21. Les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
22. La Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
23. La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
24. La Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
25. Les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché ;
26. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

5.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du SWEDD ;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation est : le Comptable du SWEDD ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le Coordonnateur National du SWEDD ;
- Le Chef de service du Marché est : le Responsable Administratif et Financier du SWEDD;
- Le Maître d'Œuvre du présent Marché est : le Responsable Suivi-Evaluation du SWEDD ;
- Le Prestataire est :

5.2 Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du SWEDD ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Coordonnateur National du SWEDD ;
- Les organismes chargés du paiement sont : la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et le Trésor Public ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est : le Responsable Administratif et Financier du SWEDD.

Article 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la présente prestation est de sept (07) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Le lieu d'exécution est le Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD).

Article 7 – DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire fait élection de domicile à _____, B.P:, Tél.: (237)

.....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Le Prestataire a pour mission d'assurer la prestation de service tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de l'Unité de Coordination du SWEDD et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun ainsi qu'aux spécifications du présent contrat.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES SERVICES

Les prestations concernent en objet la fournit ure de services d'assurance maladie et incitative aux accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD), conformément au ci-après :

Garanties

A. Maladie – Évacuation sanitaire à l'étranger et transfert de malade dans le territoire National

- *Garanties de base*

- Frais médicaux : consultations généralistes, spécialistes et visites médicales, soins infirmiers, consultation sage-femme, consultation infirmier chef, consultation professeur
- Frais soins et actes infirmiers par infirmier, accoucheur, ou sage-femme
- Frais pharmaceutiques
- Frais de laboratoires, imagerie et Frais de radiologie
- Frais de séjour sanatorium pour les cas de maladies bactériologiques prouvées
- Frais de chirurgie
- Frais d'échographie et de radiologie
- Frais d'hospitalisation
- Frais de transfert de malade
- Prise en charge VIH/SIDA
- Prise en charge accident suivi de coma, maladie ou infection avec retentissement cérébral (AVC, Méningite, les maladies cardiaques (crise cardiaque et syndromes coronarien aigus, embolies pulmonaires)
- Prise en charge les fausses couches occasionnées par des pathologies identifiées
- Prise en charge dialyse cancer

- *Garanties complémentaires*

- Optique médicale
- Soins dentaires
- Accouchement : normal, gémellaire et compliqué
- Evacuation sanitaire (uniquement pour le personnel des Groupes 1 et 2)
- Assistance
- Prise en charge prothèse orthopédiques en cas d'accident et massages
- Frais kinésithérapeute, orthophoniste
- Rééducation fonctionnelles

B - Frais funéraires ou d'obsèques

- Décès personnel
- Décès conjoint
- Décès enfant assuré
- Rapprochement des corps

C - Individuelle-accidents

- Décès

- Invalidité permanente

NB : cette garantie ne concerne que le personnel du SWEDD et est repartie en 2 catégories :

Catégories	Garanties	Capital
Groupes 1 et 2	Décès	10 000 000
	Invalidité	10 000 000
Groupe 3	Décès	5 000 000
	Invalidité	4 000 000

2- LES PLAFONDS

GARANTIES ET PLAFONDS PAR PERSONNE ET PAR ANNEE				
RISQUES ET GARANTIES		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
I MALADIE				
Consultation	Généraliste	10 000	10 000	10 000
	Spécialiste	15 000	15 000	15 000
Journée sanatorium		15 000	10 000	10 000
Reéducation kinésithérapeute 5000 séance max 30		150 000	150 000	150 000
Journée d'hospitalisation		30 000	25 000	20 000
Maternité	Echographie	75 000	75 000	75 000
Le remboursement ici se fera sur la base des dépenses réelles				
Soins dent.	Frais de soins dentaires	200 000	150 000	150 000
	Prothèses	150 000	100 000	75 000
Cosmétique	Verres	125 000	100 000	100 000
	Montures	75 000	50 000	50 000
Canne ou béquilles en cas de maladie ou accident		150 000	100 000	75 000
Plafonds de soins	Cameroun	10 000 000	10 000 000	5 000 000
	Étranger	20 000 000	20 000 000	
Rembours.	Cameroun	100%	100%	100%
	Europe	100% TSSF	100% TSSF	
	Reste du monde	70%	70%	
II FRAIS FUNERAIRES				
Plafonds	Personnel	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Conjoint	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Enfant	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Article 10 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Le Prestataire devra produire sept (07) exemplaires enregistrés de la présente lettre pour le poste.

Article 11 - RECEPTION DES SERVICES

La réception des services se fera par une Commission composée des membres ci-après :

- Le Coordonnateur National ou son Représer tant : Président
- Le Responsable Administratif et Financier du SWEDD ou son Représentant : Membre
- Le Spécialiste en Passation des Marchés du SWEDD ou son Représentant : Membre
- Le Responsable Suivi-Evaluation du SWEDD ou son Représentant : Membre
- Le Responsable Education et Formation du SWEDD ou son Représentant, Membre
- Le Comptable du SWEDD, Rapporteur ;
- Le Prestataire

La Commission de réception s'assurera que les services sont conformes aux conditions de la présente Lettre Commande.

Cette Commission dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour joindre à ses factures.

Article 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT

Sans objet.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 13 – GENERALITES – PRIX

Les prix unitaires de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 14 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre à commande est évalué de la manière suivante :

Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prime nette annuelle
Fourniture de services d'assurance maladie et individuelle accidents au Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel SWEDD)	Assuré	49	
		Prime nette	
		Accessoires	
		Total HTVA	
		TVA (19,25%)	
		Primes TTC	
		IR (2,2%)	
		Prime nette à payer	

Article 15 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en Franc CFA sur le SWEDD sur présentation des pièces ci-après

- La facture timbrée (01 original et 04 copies) suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;
- L'avis d'imposition des impôts et taxes sur lequel est apposée la mention « retenues à la source » par les services des impôts ;
- L'attestation de conformité fiscale ;
- Le certificat de non exclusion des marchés publics ;
- L'attestation d'immatriculation timbrée ;
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Deux (02) exemplaires du procès-verbal de réception des prestations et
- Cinq (05) exemplaires du contrat signé et enregistré + la quittance d'enregistrement.

Conditions de Paiement

Les paiements se feront par virement et dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le fournisseur a présenté le dossier de demande de paiement au Coordonnateur National conformément à la liasse ci-après citée.

Le Client se libérera des sommes dues au fournisseur par virement au compte bancaire de ce dernier dont les caractéristiques sont les suivantes : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, ouvert à xxxx xxxxxxxxxxxxxxxxxx, agence de xxxxxxxxxxxxxxxxx.

Article 16 : PÉNALITÉS

A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;

b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels.

B Pénalités spécifiques

18.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est assujetti des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard ;
- Remise tardive de l'assurance qui couvre le matériel jusqu'au lieu de la livraison : un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendrier de retard ;

Article 17 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel par virement au compte de ouvert à au N°

Article 18 – REGIME FISCAL

Le Prestataire se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

Article 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sont (07) exemplaires de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Prestataire conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**Article 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Sont (07) exemplaires de la présente lettre-commande sont à éditer et à diffuser.

Article 23 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 24 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 25 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD) et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Prestataire.

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE
N° /2025/LC/MINEPAT/SWEDD/CSPM PASSÉE AVEC,
B.P : TEL. : (237) RELATIVE A LA
FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE MALADIE ET INDIVIDUELLE
ACCIDENTS AU PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DIVIDENDE
DE MOGRAPHIQUE AU SAHEL (SWEDD).

Les différentes parties ont signé la présente lettre-commande en conformité avec les lois et règlement du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

Yaoundé, le _____

LI ET APPROUVE

LE PRESTATAIRE

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU SWEDD

Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)

Consultation N°001/MINI/PAT/SWEDD/CSPM du 08 Mai 2025

Date de remise des plis le 23 Mai 2025

Figure 1. The relationship between the number of species and the area of the study sites.

5– Tableau d'ouverture des cotations

N°	Soumissionnaires	Nombre d'exemplaires d'offres reçues (un original et 5 copies)
1		
2		
3		
4		
5		

6 – Tableau de la vérification des pièces administratives des Cotations

Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDD)

Consultation N°001/MINIFPAT/SWEDD/CSPM du 08 Mai 2025

Date de remise des plis le 23 Mai 2025

Lieu d'ouverture : Unité de Coordination du Projet

7 – Tableau de vérification des exigences techniques

NB : L'absence de la caution de soumission constitue un motif de rejet de l'offre.

1. L'ATTESTATION D'ADHESION A LA CIMA (son absence est un motif de rejet de l'offre) : Oui/Non

2. ASSURANCE MALADIE

RISQUE	GARANTIE	Soumissionnaire
Maladie – Evacuation à l'étranger et transfert de malade dans le territoire National	GARANTIE DE BASE	
	Frais médicaux : consultations généralistes, spécialistes et visites médicales, soins infirmiers, consultation sage-femme, consultation infirmier chef, consultation professeur	Oui/Non
	Frais soins et actes infirmiers par infirmier, accoucheur, ou sage-femme	Oui/Non
	Frais pharmaceutiques	Oui/Non
	Frais de laboratoires, imagerie et Frais de radiologie	Oui/Non
	Frais de séjour sanatorium pour les cas de maladies bacteriologiques prouvées	Oui/Non
	Frais de chirurgie	Oui/Non
	Frais d'échographie et de radiologie	Oui/Non
	Frais d'hospitalisation	Oui/Non
	Frais de transfert de malade	Oui/Non
	Prise en charge VIII/SIDA	Oui/Non
	Prise en charge accident suivi de coma, maladie ou infection avec retentissement cérébral (AVC, Méningite, les maladies cardiaques (crise cardiaque et syndromes coronarien aigus, embolies pulmonaires)	Oui/Non
	Prise en charge des sautes couches occasionnées par des pathologies identifiées	Oui/Non
	Prise en charge dialyse cancer	Oui/Non
	GARANTIE COMPLEMENTAIRE	
	Optique médicale	Oui/Non
	Soins dentaires	Oui/Non
	Accouchement : normal, gémellaire et compliqué	Oui/Non
	Evacuation sanitaire (uniquement pour le personnel des Groupes 1et 2)	Oui/Non
	Assistance	Oui/Non
	Prise en charge prothèse orthopédiques en cas d'accident et massages	Oui/Non

RISQUE	GARANTIE	Soumissionnaire
Frais funéraires et obsèques	Frais kinésithérapeute, orthophoniste	Oui/Non
	Reéducation, fonctionnelles	Oui/Non
	Décès personnel	Oui/Non
	Décès conjoint	Oui/Non
	Décès enfant assuré	Oui/Non
	Rapatriement des corps	Oui/Non
	Décès	Oui/Non
invalidité permanente		Oui/Non

3. INDIVIDUELLE-ACCIDENTS

Catégories	Garanties et Capital	Soumissionnaire
Groupes 1 et 2	Décès : 10 000 000 Invalidité : 10 000 000	Oui/Non Oui/Non
Groupes 3	Décès : 5 000 000 Invalidité : 4 000 000	Oui/Non Oui/Non

4. PLAFONDS PAR PERSONNE ET PAR ANNEE

SOUMISSIONNAIRE					Soumissionnaire
RISQUES ET GARANTIES		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	
I MALADIE					
Consultation	Généraliste	10 000	10 000	10 000	Oui/Non
	Spécialiste	15 000	15 000	15 000	Oui/Non
Journée sanatorium		15 000	10 000	10 000	Oui/Non
Rééducation kinésithérapeute 5000/seance max 30		150 000	150 000	150 000	Oui/Non
Journée d'hospitalisation		30 000	25 000	20 000	Oui/Non
Maternité	Echographie	75 000	75 000	75 000	Oui/Non

		Le remboursement ici se fera sur la base des dépenses réelles			Oui/Non
Soins dent.	Frais de soins dentaires	200 000	150 000	150 000	Oui/Non
	Prothèses	150 000	100 000	75 000	Oui/Non
	Ventes	125 000	100 000	100 000	Oui/Non
	Montures	75 000	50 000	50 000	Oui/Non
Canne ou bêquilles en cas de maladie ou accident		150 000	100 000	75 000	Oui
Plafonds de soins	Cameroun	10 000 000	10 000 000	5 000 000	Oui/Non
	Etranger	20 000 000	20 000 000	-	Oui/Non
	Cameroun	100%	100%	100%	Oui/Non
	Europe	100% TSSF	100% TSSF	-	Oui/Non
	Reste du monde	70%	70%	-	Oui/Non
II FRAIS FUNÉRAIRES					
Plafonds	Personnel	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Oui/Non
	Conjoint	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Oui/Non
	Enfant	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Oui/Non

LISTE DES MARCHES ANALOGUES

Désignation	Soumissionnaire	(Oui/Non)
<p>Une liste des marchés similaires (au moins deux (02) marchés) réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses.</p> <p>Le montant cumulé de ces marchés similaires doit être supérieurs ou égal à 25 millions. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre dans son dossier, les copies des contrats (première page et page de signature), procès-verbaux de réception et des attestations de satisfaction des marchés analogues</p>		

Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique Au Sahel (SWEDDD)

Consultation N°001/MINÉPAT/SWEDD/CSPM du 08 Mai 2025

Lieu d'ouverture : Unité de Coordination du Projet

Date de remise des plis le 23 Mai 2025

8 –Tableau comparatif des cotations

9. ANNEXE I
LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE
LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUPBLICS

N°	Liste des établissements de crédit	Sigle
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC
15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA
N°	Liste des Compagnies d'assurance	
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala	
02	Area Assurances S.A. B.P. 1 531, Douala	
03	Atlantique Assurances S.A. B.P. 2 933, Douala	
04	Beneficial General Insurance S.A. B.P. 2 328, Douala	
05	Chanas Assurances S.A. B.P. 109, Douala	
06	CPA S.A. B.P. 54, Douala	
07	Nsia Assurances S.A. B.P. 2 759, Douala	
08	Pro Assur S.A. B.P. 5 963, Douala	
09	SAAR S.A. B.P. 1 011, Douala	
10	Saham Assurances S.A. B.P. 11 315, Douala	
11	Zenithe Insurance S.A. B.P. 1 540, Douala	